

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

---

<b><u>Nombre de membres en exercice :</u></b> 14	L'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2024, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<b><u>Présents :</u></b> 9	<b><u>Présents :</u></b> Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE
<b><u>Votants :</u></b> 12	<b><u>Représentés :</u></b> Olivier CHARTON (représenté par Camille LECAT), Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Céline MATHIEU (représentée par Daniel MATHIEU)
	<b><u>Absents :</u></b> Adrien RICARD, César VERDIER
	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Muriel SAIZ

---

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2024**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté à l'unanimité.

➤ **Vente ruine de Poussiels**

La commune a reçu une offre d'acquisition de la famille LEYMARIE pour l'achat de la parcelle 134 A 297 contenant la ruine de Poussiels.

L'offre s'élève à 7500 €. Les élus sont invités à se prononcer sur cette offre.

Sachant qu'aucun projet communal n'est prévu sur cette ruine et que les acquéreurs sont voisins mitoyens, les élus votent pour à l'unanimité la vente de la ruine de Poussiels dans les conditions exposées.

➤ **Fusion des bureaux de vote à l'Espinas**

Il est proposé aux élus de délibérer pour fusionner les bureaux de vote de St Frézal et de St Andéol en un bureau de vote unique à l'Espinas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un projet de convention entre la commune et l'association ABPS a été rédigé et validé par l'association ABPS. Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet. La demande de création d'un bureau de vote unique sera déposée auprès de la Préfecture d'ici le 31 juillet, la décision finale appartenant au Préfet.

➤ **Programme travaux ONF forêt communale**

Le programme de travaux annuel de la forêt communale, mis au point avec l'ONF, consistera en 2024 à faire passer une épareuse pour l'entretien des réseaux de desserte et des lisières. Les élus valident à l'unanimité ce programme de travaux évalué à environ 1 830 € HT.

➤ **Dérogation à l'organisation du temps scolaire**

Depuis la rentrée 2021, et conformément au décret 2017-1108 du 27 juin 2017, la commune bénéficie d'une dérogation à l'organisation du temps scolaire pour son école maternelle et élémentaire. Cette dérogation accordée pour 3 ans doit être renouvelée pour la rentrée scolaire 2024. Le conseil municipal doit se prononcer concernant la reconduction à l'identique ou la modification de l'organisation du temps scolaire. Considérant que l'organisation actuelle est satisfaisante au point de vue communal et que la remise en cause de cette organisation entraînerait des modifications importantes au niveau des contrats de travail des agents communaux travaillant à l'école et au niveau du transport scolaire, il est proposé aux élus la reconduction à l'identique de l'organisation actuelle. Il est à noter que le Conseil d'école a déjà validé la reconduction à l'identique de l'organisation du temps scolaire (journée d'école : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30).

Le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction du temps scolaire à l'identique.

➤ **Convention avec Trait d'Union**

La compétence petite enfance relevant de la communauté de communes, il convient que la commune mette à disposition de la communauté de communes les locaux de la crèche de St Frézal et que ce soit la communauté de communes qui soit le bailleur de l'association Trait d'Union.

Néanmoins pour des raisons techniques, la commune continuera à prendre en charge certains frais (ménage, électricité, télécommunication...) et elle facturera ces frais directement à l'association par le biais d'une convention de fournitures de services entre la commune et Trait d'Union. La participation financière de Trait d'Union s'élèvera à 500 € par mois. Ce projet de convention est présenté aux élus qui valident le projet de convention à l'unanimité.

➤ **Protocole d'accord : compte Eloi FAGES**

La commune a incorporé au patrimoine communal en 2021 le compte Eloi FAGES dans le cadre de la procédure des Biens vacants et sans maître. Depuis mars 2022, Messieurs Charles et Patrice FAGES, descendants d'Eloi FAGES ont contacté la commune pour contester l'intégration de ces parcelles dans le patrimoine communal. Des négociations ont eu lieu et une solution amiable a été trouvée. La commune conservera les parcelles qu'elle estime intéressante pour ses projets publics (parcelles estimées à 600 €) et elle restituera les autres parcelles à M. Charles FAGES en lui versant la somme de 300 €. En effet les descendants n'avaient pas réglé la succession de M. Eloi FAGES en son temps et c'est de bonne foi et dans le respect des procédures requises que la commune avait incorporé ces parcelles au titre des Biens vacants et sans maître.

Cette solution amiable est soumise aux élus pour validation. Les élus valident l'accord amiable à l'unanimité.

➤ **Ressources humaines : fusion des postes cantinier / garderie école des Abrits**

Mélanie COSQUER, cantinière à l'école des Abrits les lundis et mardis, quitte la commune et elle ne continuera donc plus à travailler pour l'école à compter de septembre 2024. Lucile BURNICHON, agent en charge de la garderie extrascolaire, et qui avait assuré l'intérim de Mélanie COSQUER pendant son congé maternité et son congé parental, a déposé sa candidature sur le poste de cantinier. Cela lui permettra de compléter le volume horaire du

contrat garderie qui est très faible. Cela nécessite au niveau administratif une fusion de ces deux postes en un poste unique. Les élus valident la fusion de ces postes à l'unanimité.

➤ **Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Lozère**

Il est proposé aux élus de délibérer pour adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Lozère, en remplacement du CMIST. Les élus votent pour adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion.

➤ **Règlement intérieur de prévention des addictions pour les agents communaux**

Dans le cadre du document unique et de la prévention des risques, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur pour les agents communaux pour prévenir les comportements addictifs (alcool et substances psychoactives).

*Arrivée de Mme Emilie THISSE à 18h20.*

Tout agent de la commune de Ventalon en Cévennes est responsable de son état de vigilance au travail. S'il estime que celui-ci n'est pas suffisant pour garantir sa sécurité, celle de ses collègues ou des tiers, il doit le signaler à son supérieur hiérarchique.

La consommation de boissons alcoolisées ou de substances psychoactives est interdite pendant le temps de travail, quel que soit le lieu où s'exerce l'activité.

Dans le cas où il est constaté un état inadapté au travail (agent présentant un comportement perturbé), tout responsable hiérarchique est tenu d'appliquer la procédure, quelle qu'en soit la cause. Il s'agit en particulier de mettre en œuvre toutes les mesures possibles de protection de l'agent, de ses collègues et des tiers, et d'informer le médecin du travail au plus tôt.

Tout agent de la commune de Ventalon en Cévennes ne peut réaliser une activité à risque, même occasionnelle, si son alcoolémie est supérieure aux taux légaux routiers ou s'il est sous l'emprise de produits stupéfiants.

Tout agent réalisant des activités à risque prévues à l'article 7 du règlement, pourra être amené à se soumettre à un éventuel contrôle du taux d'alcool dans l'air expiré ou à un test salivaire de dépistage de produits stupéfiants.

Les élus valident le règlement proposé à l'unanimité. Ce règlement sera notifié aux agents.

➤ **Etude sur l'eau agricole – plan de financement**

Des devis ont été réalisés concernant la réalisation d'une étude sur l'eau agricole. Cette étude fera l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %.

La SAFER et la Chambre d'Agriculture ont proposé un devis à la commune qui s'élève à 20 880 € TTC.

Un débat s'engage sur la nécessité d'une étude à ce sujet. En effet les agriculteurs devront obligatoirement s'adapter au manque d'eau. Néanmoins une étude peut être profitable pour envisager les besoins et les solutions possibles (débits réservés, récupération des eaux usées, sources utilisables...).

Le Département est très engagé sur cette question.

Par ailleurs un projet de convention avec l'établissement public local d'enseignement de formation professionnelle agricole de la Canourgue est présenté aux élus afin qu'une classe BTS GEMEAU puisse réaliser une enquête de terrain auprès des habitants et professionnels de la commune concernant les usages de l'eau.

La question est posée de l'utilité de réaliser une étude sur l'eau agricole : 9 élus votent pour et 3 élus s'abstiennent.

Le devis de la SAFER est ensuite mis au vote. Il est validé à 9 votes pour et 3 abstentions.

La convention avec l'établissement public local d'enseignement de formation professionnelle agricole de la Canourgue est validée à l'unanimité. Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.

#### ➤ **Refus de l'obligation du transfert compétence eau : proposition AMF**

L'AMF a fait parvenir aux communes une proposition de délibération afin de refuser le transfert obligatoire de la compétence eau. Ce projet de délibération est soumis aux élus.

Le transfert de compétence peut avoir du sens pour les communes ayant une même ressource en eau. Ce n'est pas le cas pour la commune de Ventalon en Cévennes avec la communauté de communes. Le problème sera le financement des projets d'investissement communaux par la communauté de communes. Les arbitrages ne relèveront plus du conseil municipal. Même si la mutualisation peut avoir des intérêts pour réaliser des économies d'échelle et que des options de mutualisation sont envisageables (l'exemple de l'Aigoual est donné par Loïc JEANJEAN), il est proposé de refuser le transfert obligatoire de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les élus votent à 10 voix pour le refus obligatoire de transfert de la compétence eau, avec 2 abstentions.

#### ➤ **Adhésion à l'association 1901 « Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère »**

Il est proposé aux élus de délibérer pour adhérer à l'association 1901 « Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère » qui a vocation à se substituer au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à l'ASA DFCI Contrats Verts Sud Lozère. Camille LECAT explique le processus de changement des statuts. Daniel MATHIEU insiste sur la nécessité de faire davantage de facturations pour équilibrer la nouvelle structure : le changement de statuts risque de fragiliser la nouvelle structure qui va rentrer davantage dans le domaine concurrentiel des entreprises et des associations.

Les élus votent pour l'adhésion à la nouvelle structure et demandent la dissolution de l'ASA DFCI.

Camille LECAT est élu représentant titulaire de la commune, Pierre-Emmanuel DAUTRY est élu représentant suppléant.

#### ➤ **Conventions de servitude avec ENEDIS**

ENEDIS a fait parvenir deux conventions de servitude à la commune concernant la pose de deux postes de transformation. L'enfouissement de la ligne électrique est prévu entre la Ponge et le Bois de Pantel. Les travaux sont prévus en 2025. Il pourrait être envisagé d'enfouir en même temps un tuyau d'eau pour alimenter l'Ayrolle et les Abrits avec la source du Cheylen. Les élus donnent délégation au Maire pour signer les conventions avec ENEDIS.

#### ➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il est précisé que la locataire actuelle du logement de la Ponge a déposé son préavis. La mise en vente du logement communal de la Ponge est proposée aux élus qui valident cette proposition à l'unanimité. Ce logement a fait l'objet d'une estimation immobilière. La vente de ce logement permettra de financer les autres projets communaux dans un cadre budgétaire très restreint, et sachant que la commune ne peut plus faire appel à l'emprunt compte tenu de son taux

d'endettement actuel. Bien qu'aucun emprunt n'ait été souscrit par la commune depuis 2020, il convient de maintenir les efforts entrepris pour assainir la situation financière de la collectivité.

➤ **Questions diverses**

- **Patrimoine communal**

Fabienne et Robert SALMERON ont déposé leur préavis pour les gîtes communaux.

Une proposition a été faite à l'ASA DFCI d'acquisition ou de location du garage communal et des gîtes situés au-dessus. Ces locaux ont été estimés 50 000 €.

Un partenariat avec l'association ABPS et l'association Epi de Mains pourrait être envisagé pour le reste des gîtes car les associations sont toujours en recherche de logements pour leurs stagiaires.

- **Bilan de demi-mandat**

Loïc JEANJEAN propose de dresser un bilan de mi-mandat.

Une fête communale pourrait aussi être organisée avec des panneaux présentant les projets réalisés et des ateliers permettant de recueillir les besoins et idées des habitants. Il est proposé d'organiser cette soirée communale pour « faire commune » le 31/08/2024 à l'Espinas à 17h00.

- **Adressage**

Ce projet va nécessiter de la concertation avec les habitants concernant le nommage des rues.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 00.